

DÉPÊCHE DU 30/01/2019

La CGT santé-action sociale réclame des négociations salariales et appelle à la mobilisation le 5 février

Mots-clés : #établissements de santé #médico-social #psychiatrie #fonction publique #syndicats #ressources humaines #santé au travail #rémunération #hôpital #Ehpad #mouvement social #Elysée #coopérations

MONTREUIL (Seine-Saint-Denis), 30 janvier 2019 (APMnews) - La fédération CGT de la santé et de l'action sociale a adressé un courrier au chef de l'Etat, Emmanuel Macron, pour lui demander notamment l'ouverture de négociations salariales, et appelle à rejoindre la mobilisation interprofessionnelle du 5 février lancée par la confédération, ont expliqué plusieurs de ses représentants mercredi lors d'une conférence de presse.

La fédération a écrit le 22 janvier à Emmanuel Macron "pour lui signifier que malgré les annonces faites par la ministre de la santé, nous considérons que les salariés du secteur sont oubliés, notamment sur les questions salariales", a exposé Mireille Stivala, secrétaire générale de la CGT santé et action sociale.

"Nous voulions interpeller le président sur la situation catastrophique du système de santé" et sur le fait qu'il "est urgent d'y répondre par des mesures concrètes", a-t-elle poursuivi.

Dans cette lettre, la fédération argue qu'elle ne retrouve pas, dans les thématiques du "grand débat national", "les grandes problématiques et dysfonctionnements que subit notre système de santé". Elle déplore "la poursuite de réformes" risquant d'"aggraver la situation".

Elle souligne avoir déjà, "par tous les moyens dont disposent les organisations syndicales, fait connaître les revendications des près de 2 millions de personnels". Ces derniers "expriment avec force leurs usantes conditions de travail, l'insuffisance des rémunérations, la non-reconnaissance de leurs métiers car majoritairement féminisés, leur souffrance de ne pas disposer de moyens suffisants pour répondre aux besoins des populations".

La fédération réitère son "exigence d'ouverture de réelles et sincères négociations". Celles-ci permettraient "d'aborder l'ensemble des questions et décider avec tous les partenaires légitimes d'un système sanitaire, social et médico-social à la hauteur des attentes partout sur le territoire".

Elle précise rejoindre la mobilisation interprofessionnelle organisée à l'appel de la CGT le 5 février, et vouloir poursuivre ses actions "au-delà si aucune réponse ne lui est apportée".

Sur la question salariale, Mireille Stivala a pointé lors de la conférence de presse une "double difficulté". La première est que le sujet n'est pas "traité de manière égalitaire par rapport à d'autres champs professionnels" du fait de la féminisation du secteur.

La deuxième est liée au gel du point d'indice dans la fonction publique et à la stagnation des salaires

dans le secteur privé. "Dans notre secteur, beaucoup de salariés sont au Smic, voire en dessous du Smic, avec des mécanismes de prime" pour pouvoir l'atteindre, a-t-elle rappelé.

"Bien que dans la fonction publique les effectifs soient plutôt stables et même en progression, [ceux-ci] ne correspondent pas à l'augmentation de l'activité dans nos secteurs. Pour cette raison, la CGT affirme que nous avons besoin de 200.000 professionnels supplémentaires pour l'hôpital public" et du "même volume pour les Ehpad [établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes], toutes catégories confondues", a plaidé Mireille Stivala.

"On le constate tous les jours dans nos établissements, les départs en retraite ne sont pas remplacés" et "dans certaines structures on a de plus en plus recours à l'emploi de salariés précaires". Le taux de contractuels peut varier "entre 20% -c'est la moyenne nationale- et 60% du personnel", a-t-elle observé.

Une autre des revendications de la CGT est de "considérer que dans la fonction publique hospitalière, nous devrions renoncer à la taxe sur les salaires, ce qui pourrait dégager des moyens supplémentaires pour nos établissements", a-t-elle ajouté.

Manque de concertation sur "Ma santé 2022"

Dans le secteur privé lucratif, "une aide-soignante avec 14 ans d'ancienneté gagne 1.612 euros par mois, le smic étant à 1.521 €" bruts, a également illustré Véronique Halabi, membre de l'union fédérale de la santé privée. Une infirmière, "au début de sa carrière, perçoit un salaire de 1.820 €, c'est-à-dire qu'elle a 300 € de plus que le smic".

Dans la convention collective des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966, dont les salariés "subissent une perte du pouvoir d'achat depuis 30 ans", la CGT a "pris au jeu" l'appel du gouvernement à verser une prime de fin d'année aux salariés du secteur privé, a fait savoir Abder El Houari, du bureau fédéral de l'action sociale.

Le syndicat a ainsi soumis "un avenant qui porte la valeur du point à 4 €". "Le 14 février se tiendra la conférence salariale, à laquelle nous avons décidé de ne pas siéger avec les autres organisations syndicales. Nous organiserons ce jour-là des assemblées générales dans nos établissements".

S'agissant de la réforme du système de santé, "à aucun moment il n'y a eu concertation avec les organisations syndicales", a souligné Patrick Bourdillon, membre du bureau fédéral de la santé et de l'action sociale. Il a rappelé que la CGT avait boycotté (comme FO et Solidaires) la séance du conseil supérieur de la fonction publique hospitalière (CSFPH) qui devait se tenir le 21 janvier sur l'avant-projet de loi de transformation du système de santé. Celui-ci n'a pas pu se tenir faute de quorum (cf [dépêche du 21/01/2019 à 18:30](#)).

Elle ne siègera pas non plus à la séance prévue le 4 février. "Dans la mesure où nous n'avons pas la possibilité d'intervenir et de faire des contre-propositions, ou ne serait-ce que d'avoir un positionnement des organisations syndicales, par un vote dans cette instance de dialogue social, on n'est pas dans une logique de concertation, on est dans une logique de présentation pour imposer les choses", a défendu Patrick Bourdillon.

"La ministre a voulu rencontrer les organisations syndicales en bilatérales [dans le cadre d'un] comité de suivi de la loi. On a refusé d'y aller", a informé Mireille Stivala.

S'agissant du contenu du projet de loi, "la volonté de ne pas faire reposer [le financement des établissements] exclusivement sur la tarification à l'activité est une bonne nouvelle, mais la mise en oeuvre [de la réforme] ne se fera pas avant 2022 et ne touche qu'un petit périmètre", a-t-elle considéré.

Quant aux groupements hospitaliers de territoire (GHT), "ils engendrent beaucoup d'insécurité pour les

salariés parce que souvent ils ne sont pas associés, ni les organisations syndicales, aux discussions concernant ces regroupements". Dans la perspective du projet de loi santé, "on est non plus sur des groupements, mais sur une démarche de fusion, avec des super-établissements dans les territoires" et le risque de "réduire l'offre de soins", a abondé Patrick Bourdillon.

Quant aux communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), elles existent depuis 2008, a souligné Julie Massieu, de l'Union fédérale de la santé privée. Mais "là où on avait en 2008 des moyens, c'est-à-dire des assistants sociaux, des diététiciens, des psychologues pour pouvoir faire du lien avec les hôpitaux et les autres professionnels du terrain, ces salariés ne font plus partie des professionnels qui doivent composer ces CPTS", a-t-elle déploré. "On vide ces structures de ce qui faisait leur intérêt, créer du lien et de la proximité".

Pour obtenir des réponses, "nous n'attendrons pas la fin du grand débat", a assuré Mireille Stivala. "Nous ne comptons pas laisser passer ce printemps pour nous retrouver avec un projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 avec, de nouveau, un Ondam [objectif national des dépenses d'assurance maladie] nettement insuffisant pour répondre aux besoins de prise en charge de la population".

mlb/nc/APMnews

[MLB1PM5A6A]

POLSAN - ETABLISSEMENTS

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2019 APM International -

<https://www.apmnews.com/depeche/6403/331193/la-cgt-sante-action-sociale-reclame-des-negociations-salariales-et-appelle-a-la-mobilisation-le-5%2-fevrier>